



CHANTIER  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



## **Vaste coalition pour préserver l'universalité des services à la petite enfance**

**Montréal, vendredi le 30 mai 2003** – La réaction d'effroi des parents, éducatrices et partenaires du réseau des Centres à la petite enfance a été vive et spontanée cette semaine devant les scénarios évoquant la fin de l'universalité des places à 5\$ par jour et le gel du développement des places en CPE. Fruit de luttes de plus de trente ans, on n'arrivait pas à croire qu'on remette en question aussi cavalièrement ce formidable acquis social.

Le Chantier de l'économie sociale, l'Association québécoise des Centres de la petite enfance du Québec et de nombreux organismes des mouvements sociaux, syndicaux, communautaires, féministes et de développement local unissent leurs voix aujourd'hui pour canaliser cette mobilisation afin que le nouveau gouvernement libéral entende bien la volonté populaire de préserver ce modèle unique et envié de services à la petite enfance. Par pétitions, courriels, téléphones et télécopieurs, tous ces réseaux convient leurs membres et les citoyens et citoyennes à communiquer sans délai avec les députés et ministres du gouvernement libéral.

### **Faire payer les riches... Vraiment?**

Depuis 1997, la Politique familiale québécoise a permis un développement extraordinaire des services de garde en affirmant clairement la responsabilité de l'État et de la société québécoise dans le support à la petite enfance et à la famille, une responsabilité résolument inscrite dans une perspective de lutte contre la pauvreté. « Les parents ne devaient pas être laissés seuls » affirmions-nous; tous les contribuables (les particuliers, avec ou sans enfants comme les corporations) doivent participer au financement des centres de la petite enfance. Depuis, les parents paient 5 \$ par jour et les CPE reçoivent de l'État la différence du coût du service. Il s'agit de la meilleure façon pour que les riches contribuent équitablement, qu'ils aient des enfants ou non.

La proposition du gouvernement libéral introduit une distinction fondamentale dans ce modèle et son mode de financement. L'État se désresponsabiliserait du soutien à la petite enfance en transférant de plus en plus le coût du service aux parents. Résultat : les familles de la classe moyenne vont payer davantage alors que les contribuables plus riches et sans enfants se voient promettre des réductions d'impôt. Beau programme!

### **Préserver le développement de propriété collective**

Autre perspective très inquiétante, l'accélération du développement des places par le recours au secteur privé à but lucratif n'est pas la seule option rapide. Rappelons-nous qu'en seulement 5 ans, le réseau des centres de la petite enfance est passé de 58 000 à 136 000 places, toutes développées bénévolement par des groupes de parents et de nombreux partenaires du milieu. Quant aux places que pourraient développer les garderies à but lucratif, le fait que leurs demandes se concentrent dans la région métropolitaine de Montréal

est révélateur de la logique pécunière de ces requêtes, sans égard pour les besoins des parents à travers le Québec.

De plus, ce choix entraînerait plusieurs impacts sociaux et économiques importants. Si une hausse sévère de coûts était imposée aux parents, plusieurs pourraient être tentés de recourir aux services de gardiennes, travaillant au noir, sans protection sociale, dont les qualifications ne répondront pas nécessairement aux normes exigées dans les services de garde régis.

Le développement de la formule de centre à la petite enfance où le parent retrouve une diversité d'offres de services (garde en milieu familial ou en installation, programme éducatif, soutien parental et services aux enfants ayant des besoins particuliers, etc.) serait amoindri pour revenir à une simple offre de services de garde. Ainsi, on ferait abstraction de l'importance cruciale d'une dynamique de concertation active avec les différents intervenants des services sociaux et communautaires. La place primordiale qu'occupent les parents dans le processus décisionnel se trouverait aussi reléguée au second plan.

De plus, si on ouvrait la porte au développement de places dans les garderies privées à but lucratif – qui bénéficient déjà largement des subventions du gouvernement –, la collectivité perdrait son pouvoir sur la gestion des fonds publics puisque ceux-ci seront ainsi confiés à des entreprises à but lucratif dont la gestion est orientée prioritairement par des facteurs coûts-bénéfices.

#### **Adressons-nous ensemble au fédéral**

Conscientes de l'ampleur des besoins financiers requis pour répondre adéquatement aux besoins des parents québécois, les organisations qui composent notre coalition tendent la main au gouvernement Charest pour que nous allions chercher ensemble du gouvernement fédéral les ressources financières de soutien aux services de garde dont nous sommes privés actuellement du fait de l'originalité de notre régime. Comme les parents québécois ne paient que 5 \$ par jour, ils ne reçoivent les crédits d'impôt fédéraux que sur ce montant. Dans les autres provinces, les tarifs assumés par les parents sont beaucoup plus élevés, la contribution du gouvernement fédéral aux services de garde s'avère alors beaucoup plus consistante.

Devant le consensus établi sur la qualité du modèle développé au Québec et en tout respect pour un traitement fiscal équitable pour les contribuables québécois, le gouvernement fédéral devrait accepter de contribuer sa juste part.

- 30 -

Information:

#### **Chantier de l'économie sociale**

Jean Robitaille, responsable des communications  
Tél. : (514) 899-9916 poste 226  
Cell. : (514) 928-5943

#### **Association québécoise des centres de la petite enfance**

Simon Poitras  
Hill & Knowlton/Ducharme Perron  
Tél. : (418) 523-3352 poste 239  
Cell. : (418) 576-3627